



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 95011

## Texte de la question

Mme Luce Pane interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge, par l'assurance maladie, des examens permettant le dépistage du cancer colorectal. Le cancer colorectal touche chaque année plus de 40 000 personnes en France et a causé, en 2015, le décès de 17 500 personnes. C'est pour lutter contre ce fléau qu'a été mis en place un programme national de dépistage du cancer colorectal. Or ce plan ne prévoit une prise en charge du coût des examens que pour les patients de 50 à 75 ans. Pourtant nombreuses sont les personnes de plus de 75 ans qui souhaitent bénéficier de la prise en charge de ce dépistage, qui pourrait leur permettre de prévenir un potentiel cancer. C'est la raison pour laquelle elle aimerait savoir, compte tenu de la demande et de l'allongement de la durée de vie, s'il est envisagé d'étendre la prise en charge de l'examen de dépistage du cancer colorectal.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Luce Pane](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95011

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 avril 2016](#), page 3020

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)